

Editorial

L'année 2004 aura été importante pour la République démocratique du Congo et pour son industrie des diamants. Malgré une flambée de violence en Ituri et ailleurs, le gouvernement de coalition a tenu le coup et maintenu le cap sur les élections de 2006. L'engagement du Conseil de sécurité de l'ONU envers la RDC, qui a pris la forme de la plus imposante mission de maintien de la paix qu'ait connue le monde à ce jour, est rassurant – même si la taille de la force elle-même est faible en regard de la tâche à accomplir. Dans l'industrie du diamant, il s'est produit de nombreux changements sur le plan gouvernemental, avec la nomination d'un nouveau ministre et d'un nouveau directeur au Centre d'évaluation, d'expertise et de certification (CEEC), qui est chargé de gérer les exportations de diamants du pays et la conformité au Processus de Kimberley. Les exportations de diamants de la RDC ont augmenté de 13 pour 100 en valeur et de 10 pour 100 en volume par rapport à 2003, ce qui n'est pas un mince accomplissement dans de telles circonstances.

Mais les diamants, qui composaient 73 pour 100 de l'ensemble des recettes à l'exportation du pays en 2004, demeurent en proie à un certain nombre de graves problèmes. On estime que des diamants d'une valeur de 200 à 300 millions de dollars sortent toujours en contrebande du pays. En 2004, on a expulsé de l'Angola le dernier de quelques 200 000 (selon les estimations) creuseurs-artisans congolais de diamants; bon nombre d'entre eux sont retournés dans les champs de diamants de la RDC et à une vie de pauvreté. La MIBA, la plus grande société de diamants parapublique, a maintenu son mode de production sans but lucratif, tandis que le seul important entrepreneur du secteur privé, la controversée société Sengamines, a cessé sa production et serait aux « soins intensifs ». Les producteurs-artisans, dont le nombre atteindrait au moins 700 000, ont produit près de 85 pour 100 de la valeur des diamants de la RDC en 2004, mais leur revenu personnel a été maigre. Malgré leur immense contribution à l'économie nationale, la plupart continuent de vivre dans une pauvreté abjecte. *Mbuji Mayi*, le centre de la richesse diamantaire du pays, est un bidonville.

Ces problèmes ont été soulignés ailleurs : dans la première *Revue annuelle de l'industrie du diamant*, l'année dernière, et dans un rapport publié conjointement par Partenariat Afrique Canada et Global Witness en 2004 – *Le riche et le pauvre – Diamants du développement et diamants de la pauvreté : Les possibilités de changement dans les champs alluviaux de diamants artisanaux en Afrique*. Dans le rapport *Diamond Reconstruction an Corruption : An Overview of the DRC Diamond Sector*, de Global Witness, qui sera disponible sous peu,

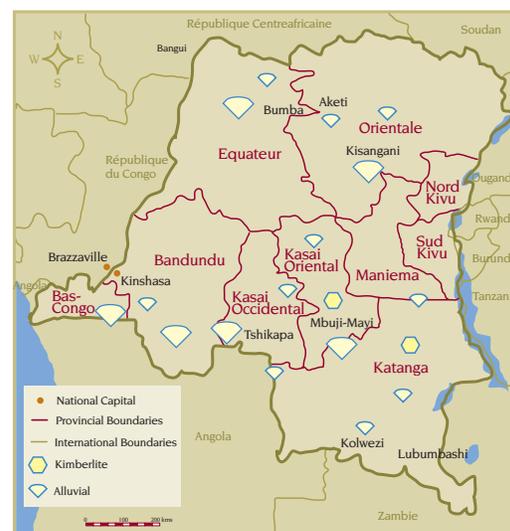
Une transition difficile 2	Les enfants mineurs 6
La MONUC 3	Le secteur industriel et semi-industriel de diamants..... 7
L'économie du diamant en RDC 3	Sengamines: de mal en pire 8
Nouvelle initiative de polissage de diamants..... 3	La production artisanale.. 9
La valeur relative du diamant 4	Le SAESSCAM et l'encadrement des mineurs artisans..... 11
Une richesse qui s'échappe – L'impact des revenus du diamant sur le développement 5	Le Processus de Kimberley en Œuvre..... 12
Le diamant, une ressource inépuisable?.... 6	Remerciements 12

on décrit en détail les graves problèmes qu'éprouve le pays dans la mise en œuvre du mécanisme de certification du Processus de Kimberley.

À mesure qu'approchent les élections de 2006, la RDC et son industrie du diamant doivent relever des défis qui décourageraient des pays dont l'histoire est moins turbulente et les capacités beaucoup plus grandes. Il sera donc important que les amis de la RDC fassent tout leur possible pour l'aider. Il reviendra aussi au gouvernement de reconnaître les problèmes et de régler ceux qu'il est en mesure de régler. S'il ne progresse pas dans tous ces dossiers, on ose à peine imaginer ce qui pourrait arriver au Congo et à tous ses voisins.



Extraction des graviers du fond de la mine souterraine (majimba) dont la profondeur peut atteindre de 15 à 25 mètres. (Mine de Katoka, à 30 km de Tshikapa)



Une transition difficile

La transition politique en RDC a officiellement commencé en juin 2003, après l'établissement d'un gouvernement de transition basé sur un partage des pouvoirs. Initialement prévue pour une période de deux ans, la transition est maintenant prolongée jusqu'à la mi-2006, après un énorme échec de la classe dirigeante d'instaurer les institutions de la transition menant aux élections et le manque de pression de la communauté internationale pour le respect du délai établi.

L'insécurité qui régnait dans le Congo a beaucoup contribué au « sabotage » de la date d'échéance pour les élections. Un des problèmes majeurs, et toujours présent, est que les anciens belligérants qui avaient été intégrés au gouvernement de transition auraient théoriquement dû remettre le contrôle de leurs groupes armés à une nouvelle armée nationale, mais en réalité, la plupart des combattants étaient toujours sous l'autorité des mêmes hiérarchies militaires qu'avant le régime de transition. Le pillage des ressources naturelles de la RDC par différents groupes armés a continué et ceux qui s'étaient livrés à l'exploitation illégale de ces ressources n'ont pas été tenus responsables. Comme reporté par *Amnesty International* en juillet 2005, des armes parvenaient toujours aux différents groupes armés de la RDC à partir des pays voisins, malgré l'embargo.

En septembre 2004, l'ONU et le gouvernement congolais ont commencé à désarmer et à réintégrer des anciens combattants dans l'Ituri. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), des retards dans le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réhabilitation ont entraîné la remobilisation des milices et une insécurité générale. En avril

2005, quelque 10 000 combattants, dont 3 000 étaient des enfants, avaient déposé les armes, volontairement ou sous la contrainte. Malgré ce progrès, beaucoup de soldats restent sans statut défini: n'étant plus de milices, ils ne peuvent cependant pas être traités comme des civils. Puisque personne ne semble se soucier de leurs besoins économiques, sociaux et politiques, ils continuent à terroriser les populations locales.

En mars 2005, les rebelles hutus rwandais des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), impliqués dans le génocide de 1994 et dans la guerre qui ravage le Kivu où ils sont réfugiés depuis 1994, avaient annoncé leur intention de cesser la lutte armée contre le pouvoir tutsi rwandais. Mais leur annonce ne s'est pas suivie d'action. Déplacer le FDLR hors de la République démocratique du Congo est devenu la clef à la paix dans la région et est essentiel aux espoirs d'une élection raisonnablement réussie en RDC. Pour ce faire cependant, le Rwanda doit clarifier et partager l'information concernant les membres du FDLR qu'il considère comme étant des génocidaires et devrait offrir des incitations plus généreuses pour attirer les officiers qui ne sont pas sujets à la poursuite, à retourner dans leur pays. Ces incitations positives doivent être accompagnées de mesures coercitives nécessaires pour convaincre des soldats de FDLR qu'ils n'ont pas le choix que de se désarmer et retourner au Rwanda.

La procédure d'enregistrement des électeurs qui n'a débuté qu'en juin 2005, se confronte au problème logistique que constitue l'inscription sur les listes électorales des millions de personnes dans un pays aux infrastructures limitées. Mais le processus électoral évolue positivement et en

septembre 2005, la Commission électorale indépendante comptait plus de 10 millions d'enrôlés.

Déterminé cette fois-ci à mettre un terme à la crise de légitimité qui déstabilise la République démocratique du Congo ainsi que la région de l'Afrique centrale depuis plusieurs décennies, la communauté internationale soutient une approche « minimaliste ». Elle affirme, et sans doute avec raison, que seules les élections, même si elles ne sont pas complètement réussies, pourraient départager les protagonistes. Les élus auront la légitimité de parler au nom du Peuple congolais dans des institutions démocratiques et bénéficieront de la légitimité internationale. Ceux d'avis contraire, rétorquent que la légitimité internationale ne se substitue pas à la légitimité nationale ou interne. Si le suffrage exprimé avoisinait seulement les 25 % du corps électoral enregistré, ce médiocre score poserait problème sur la « légitimité interne » des institutions et de leurs dirigeants, malgré qu'au plan international, les élections seraient validées.

Estimé à 28 millions d'électeurs, il est proposé que le corps électoral soit ramené à quelques 15 millions, étant donné les difficultés d'enrôler tous ceux qui sont en âge de voter. Bien que ce dernier chiffre d'électeurs ne pourrait pas empêcher l'organisation des élections, les opposants à l'approche minimaliste, réfutent d'avaliser la taille du corps électoral qui subit des modifications sur papier alors qu'en réalité, aucun recensement de la population n'a été fait depuis des décennies. Cette observation remet également en cause les statistiques de la population congolaise qui indiquent un total de 60 millions d'habitants.

La MONUC

Instauré au Congo depuis l'an 2000, la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a été établie fin 1999 suite aux Accords de Lusaka. Placé sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le mandat de la MONUC est de soutenir le processus de paix en RDC; elle est autorisée à *recourir à tous les moyens nécessaires pour protéger les civils confrontés à la menace imminente de violences physiques* dans l'Ituri et les Kivus.

La MONUC a mis en place une Division Électorale conformément à la Résolution 1493 du Conseil de Sécurité. La Commission Électorale Indépendante (CEI) étant l'organe constitutionnel chargé de l'organisation des élections, le rôle de la Division Électorale est d'appuyer les autorités nationales pour la réalisation d'élections libres et transparentes. A ce titre, elle a deux missions principales : i) contribuer au renforcement des capacités institutionnelles; ii) et coordonner l'assistance internationale au processus électoral (autres agences des Nations Unies, donateurs et ONG internationales).

La MONUC est actuellement la plus grande des 17 missions de maintien de la paix de l'ONU. Elle est également la plus coûteuse avec un budget annuel de près de 1 milliard de dollars US. En juin 2005, la Mission comptait plus de 16 193 soldats, 231 policiers civils et 2 418 civils. Mais, dans un pays de près de 60 millions d'habitants avec une superficie 80 fois plus grande que celle de la Belgique et 5,5 fois plus grande que celle de la France, entouré de neuf pays voisins, le nombre de militaires est considéré comme étant insuffisant.

Au plan politique, la problématique de la bonne gouvernance se complique davantage lorsque entrent en jeu les ambitions électorales, déclarées ou cachées, des dirigeants des institutions de la transition. Les partis politiques, légalement constitués, sont autorisés à organiser des manifestations statutaires et publiques à travers lesquelles ils sont censés former et informer la population. Mais, les partis politiques congolais en attendant la promulgation de la loi sur leur financement par le Trésor public, ne pouvant pas compter actuellement que sur les cotisations de leurs membres ou des dons ponctuels, la « bonne gouvernance » s'en trouvent perturbée. Quoique la loi portant sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques interdise « l'usage par un parti politique des biens et du personnel de l'État », les membres de l'Espace présidentiel et de l'Exécutif ont parcouru les provinces, villes et districts sous la bannière de leurs partis respectifs, mais avec des supports visiblement étatiques.

La BBC rapporte que pendant la transition, Kabila nommait aux directions des entreprises parastatales, des hommes dévoués à sa cause et donc prêts à financer sa prochaine campagne électorale. Les nouvelles nominations à la tête des entreprises parastatales en septembre 2005, faisaient partie de l'accord de paix pour finir la guerre en RDC. Les querelles des groupes rebelles ou de l'opposition pour obtenir contrôle de ces compagnies, indiquent le problème fondamental : la concurrence pour la richesse et le pouvoir qui éclipsent un besoin de réforme. L'approche des élections fournit une incitation additionnelle pour certains politiciens. Puisque les compagnies meurent et sont mal gérées, la manipulation sera facile.

Nouvelle initiative de polissage de diamants

Les diamants extraits du sol congolais ont toujours été exportés dans leur état brut. Cependant, une usine de polissage de haute technologie s'est implantée à Kananga, Kasai Oriental, en 2004. L'usine, qui emploie plus de 300 personnes, appartient à Emaxon Polishing, filiale du groupe israélien Dan Gertler International (DGI). Il s'agit du même groupe qui a signé, par l'entremise de sa filiale canadienne Emaxon Finance International, un accord commercial avec l'organisme parapublic, la Société minière de Bakwanga (MIBA), qui a beaucoup fait parler en 2003 et selon lequel la société minière s'engageait à vendre à Emaxon 88 pour 100 de sa production pendant quatre ans. Emaxon achète cette production avec un rabais de 5 pour 100 (réduit par la suite à 3 pour 100) en échange d'un prêt de 15 millions de dollars US, dont la MIBA, assoiffée de financement avait grandement besoin. Il s'agit, par ailleurs, du même Dan Gertler qui avait payé 20 millions de dollars en septembre 2000 pour détenir le monopole d'exportation de diamant de la RDC, et dont le contrat a été annulé huit mois plus tard lorsque le gouvernement opta pour revenir au marché libre.

L'économie du diamant en RDC

L'industrie de diamant de la RDC est l'une des plus importantes dans le monde. En 2003, la RDC arrive en troisième position parmi les producteurs diamantaires mondiaux, avec une production de 27 millions de carats. L'Australie occupait la première position avec 33 millions de carats, suivie du Botswana, avec 30 millions. L'industrie du diamant demeure l'un des principaux pourvoyeurs en devises du pays. Ses recettes d'exportation dépassent de loin celles de toute autre industrie d'extraction de minerai au pays, notamment celles du cobalt et du cuivre.

Le Rapport annuel 2004 du Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification (CEEC), révèle que les exportations officielles de diamant ont frôlé le seuil des 30 millions de carats, et ont été évaluées à plus de 727 millions de dollars US (voir le tableau 1). Ces chiffres représentent une croissance de 13 pour 100 en valeur et 10 pour 100 en carats, par rapport à 2003. La progression des exportations est notamment due à l'accroissement de la production du secteur artisanal qui,

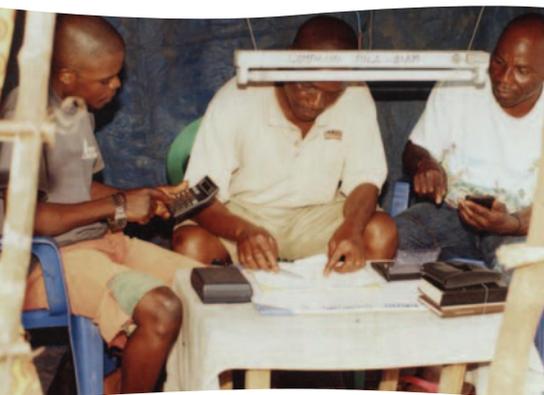
d'ailleurs, a produit la majeure partie des diamants, comme dans les années précédentes. Le secteur industriel a vu ses exportations diminuer par rapport à 2003.

Bien que la RDC soit troisième au monde en ce qui a trait au volume d'exportation de diamant, la valeur de sa production est relativement basse. Le pays a obtenu en moyenne 24,26 dollars le carat en 2004, soit environ 10 pour cent de la valeur moyenne du coût obtenu par carat en Sierra Leone. Presque 90 pour 100 des diamants officiellement exportés du pays correspond à des minerais de qualité industrielle. Ce sont des diamants de faible qualité utilisés dans certaines industries pour le sciage et la mouture et pour fabriquer des semi-conducteurs. Les diamants industriels ont rapporté aux exportateurs de la RDC en moyenne 10 dollars US le carat en 2004. À peine 10 pour 100 des exportations du pays sont des diamants de joaillerie, dont la valeur moyenne était de 139 dollars le carat, au cours de l'année sous examen.

Les exportations officielles de diamant de la RDC

	Quantité en millions de carats			Valeur en millions de \$ US		
	2004	2003	Croissance en % par rapport à 2003	2004	2003	Croissance en % par rapport à 2003
Production artisanale	22,1	19,2	15	616,7	524,1	18
Production industrielle	7,8	7,9	-1	110,8	118,6	- 7
Total	29,9	27,1	10	727,5	642,7	13

Source : Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification du Congo



Les négociants et acheteurs au marché de Salaute, à 60 km de Tshikapa

Malgré les nouveautés de 2004 et malgré la croissance de l'industrie du diamant et les nouvelles découvertes de gisements, force est de constater que le commerce du diamant n'a pas visiblement contribué à stimuler le développement socio-économique des populations, ni des régions productrices en particulier. En effet, l'indice du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement en 2004 plaçait la RDC au 167e rang, sur une liste de 177 pays. Il s'ensuit les indices suivants, tirés du Rapport mondial sur le développement humain 2004, qui sont à ce jour désastreux :

- un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 650 dollars US;
- une espérance de vie de 41,4 ans;
- un taux de mortalité infantile de 129 pour 1000 naissances vivantes;
- un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de 205 pour 1000 naissances vivantes

Le problème réside en partie dans le fait que le trésor public rencontre d'énormes difficultés pour recouvrer les recettes qui découlent de la production de diamant, à cause du vol, du commerce illicite, de la corruption, de la mauvaise gestion et de la guerre. En 2004, le diamant a rapporté 23,7 millions de dollars US au trésor, soit 3,25 pour 100 des exportations officielles. Or, plusieurs estimations situent la valeur de la production réelle à 1 milliard de dollars. Si ces estimations sont justes, le quart de la production réelle échapperait au fisc.

Durant l'année 2004, les autorités ont poursuivi des efforts d'assainissement de l'industrie par l'application de plusieurs mesures correctives et sécuritaires, dont notamment :

- l'encadrement des comptoirs de la part du CEEC;
- l'implication accrue du *Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining* (SAESSCAM);
- amélioration de l'application des principes normatifs du Processus de Kimberley (PK);
- plus grande implication des acteurs internationaux et des ONG;
- l'affectation de forces de l'ordre supplémentaire sur les sites de la MIBA; et
- l'élargissement de l'autorité gouvernementale sur le Haut Congo, Ituri et Kivu.

Malgré ces changements, il s'avère que certaines des affirmations dans le numéro 2004 de cette *Revue annuelle* demeurent encore d'actualité concernant notamment la contrebande, les évaluations inexactes à des fins d'évasion fiscale,

La valeur relative du diamant

Le secteur minier a toujours été l'épine dorsale de l'économie nationale, affirme la Banque Centrale du Congo (BCC). Dans son Rapport annuel 2002-2003, la BCC indique que le secteur minier a généré 30 pour 100 du PIB en 2002 et 38 pour 100 en 2003. Bien entendu, la contribution du secteur à la production économique du pays repose essentiellement sur le diamant et en particulier sur l'exploitation artisanale de ce minerai.

Le secteur minier occupe une place tout aussi prépondérante dans les recettes d'exportation. Entre 1993 et 2002, le secteur minier a généré en moyenne 71 pour 100 des recettes d'exportations et, depuis 1997, les diamants ne représentent pas moins de 50 pour 100 du chiffre d'exportation. Les minerais et le diamant sont encore plus importants aujourd'hui. En 2004, le secteur minier a exporté pour une valeur de 858 millions de dollars US, soit 86 pour 100 des exportations totales et le diamant à lui seul a contribué 73 pour 100 des toutes les recettes d'exportation pendant la même année.

Les deuxièmes et troisièmes substances minérales du pays sont le cobalt et le cuivre. Alors que la contribution du cobalt aux recettes d'exportations minières a oscillé entre 7 et 20 pour 100 entre 1993 et 2002, le cuivre, qui ne représentait qu'un piètre 5 pour 100 de la valeur des minerais exportés en 2002, une baisse par rapport à 38 pour 100 en 1992. L'or figure pour peu dans ce portrait, en générant moins de 3 pour 100 des exportations minières.

Étant donné l'importance de l'industrie du diamant dans l'économie du pays, il est important que cette richesse contribue plus clairement au développement national et aux communautés des régions diamantifères.

Évolution de la contribution des principales substances minérales dans la valeur totale des exportations (en pourcentage)

	Diamants	Cobalt	Cuivre	Or	Autres
1993	69		27	2	2
1994	73	19	6	1	1
1995	68	21	8	2	1
1996	72	16	8	2	2
1997	72	19	8	0,5	0,5
1998	75	20	4	0	1
1999	90	7	3	0	0
2000	75	17	8	0	0
2001	74	15	8	3	0
2002	73	20	5	2	0

Source : Banque Centrale du Congo

ainsi que le secret qui entoure ce commerce, le niveau élevé de la corruption et l'incapacité de bien définir et quantifier l'étendue du problème.

Les sociétés du secteur des mines industrielles, en l'occurrence la MIBA, dont 80 pour 100 appartient à l'État, ne contribuent pas au revenu du gouvernement. Depuis le déclenchement de la guerre en août 1998, la MIBA est considérée comme une entreprise quasiment en faillite, si bien que ses recettes, réinvesties dans l'entreprise, ne sont pas prises en compte dans le budget national. C'est pour cette raison aussi que la Commission Bakandéja sur les entreprises publiques, qui a déposé son rapport en 2004, ne s'est malheureusement pas penché sur les

sociétés d'exploitation du diamant, et ce malgré les demandes répétés du Fonds monétaire international d'un audit du secteur minier. Retardé maintes fois, l'appel d'offre international pour l'audit de la MIBA n'a été lancé qu'en février 2005. L'appel d'offre pour l'audit de la Sengamines, dont la MIBA détient 20 pour 100, a suivi en juillet 2005.

En égard à ce qui précède, il apparaît clairement que plus que jamais les autorités de Kinshasa sont décidées à maîtriser les différents méandres de la production et la commercialisation de leur diamant. Mais combien de temps, d'argent et de logistique leur faudra-t-il ?

Une richesse qui s'échappe – L'impact des revenus du diamant sur le développement

Étant donné l'importance de l'industrie du diamant, qui fait vivre plus de 800 000 personnes et leurs familles, et constitue la plus importante source de devises étrangères pour la RDC, il est normal de s'attendre à ce que son activité produise certaines retombées, soit au niveau du développement économique national, soit dans les régions diamantifères, spécialement dans la ville de *Mbuji-Mayi*, souvent appelée la capitale mondiale du diamant. Or, il n'en est rien. Les droits et taxes payés au fisc, l'activité des sociétés industrielles et l'enrichissement des intermédiaires dans la production artisanale se traduisent peu en réelles opportunités de développement et amélioration des conditions de vie de la population.

Les artisans creuseurs, les négociants et les comptoirs doivent payer des droits de permis, tels les droits d'exportations, les permis annuels des comptoirs, les cartes d'exploitant artisan et les droits des mines et des carrières. Ces revenus financent le *Cadastré minier* (CAMI) et le SAESSCAM, mais la plupart de ces revenus circulent à l'interne et n'ont que peu de répercussions sur les autres structures sociales. En effet, alors que les exportations diamantifères ont crû de 13 pour 100 en valeur en 2004, les recettes fiscales du diamant n'ont crû que 5 pour 100. Les diamants, constituant de loin la plus importante exportation du pays, n'ont rapporté que 6 pour 100 des recettes fiscales totales de l'état, chiffrées à 400 millions de dollars.

Il est un fait étonnant que le budget national ne mentionne les revenus et les participations de l'économie de diamants. La cause est toute simple: les sociétés minières en général sont considérées par le gouvernement comme des sociétés en quasi-faillite, qui ont plutôt besoin de nouveaux investissements. Donc, en principe les bénéfices nets de la MIBA sont réinvestis par

le gouvernement dans les mines, dans la main-d'œuvre, et aussi dans l'infrastructure de la ville de *Mbuji-Mayi*. Alors que ces impacts devraient créer un climat de sécurité salariale et sanitaire, le *Réseau européen Congo* indique que: « le salaire du personnel est devenu aléatoire et irrégulier; des fournisseurs ne sont pas payés; la santé des travailleurs et de leurs familles est presque à la charge des travailleurs eux-mêmes; le transport du personnel est devenu un casse-tête; les conditions sociales des agents et cadres de la société se dégradent de jour en jour; et des infrastructures sociales (écoles, centres de santé, hôpitaux, cercles des loisirs, terrains de jeu) sont en état de délabrement très avancé.»

Il ressort de ces conditions qu'un personnel démotivé et appauvri ne peut que contribuer au pillage du patrimoine de la MIBA, ce qui décroît naturellement ses revenus. Il reste à voir si les nouveaux investissements dans la MIBA par Emaxon Finance International lui remettent le vent dans les voiles.

Les quelques œuvres sociales construites par la Sengamines (deux écoles, une clinique pour les travailleurs et une coopérative agricole) semblent dérisoires dans la perspective où la compagnie se retrouve dans un état précaire.

Il n'est donc pas surprenant que la province du Kasai Oriental, où la MIBA et la Sengamines opèrent, et où sont produits des milliers de carats de diamants chaque année, affiche un degré de pauvreté. Quelques indicateurs suivants furent recensés par le *Groupe d'Appui de l'Accompagnement pour le développement durable* (GAAD) et présentés lors d'un atelier tenu à *Mbuji-Mayi* en août 2004 :

- une économie extrêmement extravertie : l'essentiel des articles de consommation est importé des autres provinces et de l'extérieur du pays;

- une nutrition insuffisante : 42 pour 100 de la population ne mange qu'une fois par jour et il existe 60 pour 100 de cas de malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- une éducation qui accuse un recul : le Kasai Oriental a un taux élevé d'analphabétisme et on y décèle une réduction croissante des candidats à l'examen d'État;
- la santé qui se détériore à cause des conditions hygiéniques déplorables, un taux élevé de mortalité infantile (12,5 pour 100) et maternelle, l'expansion des maladies sexuellement transmissibles et l'espérance de vie à la naissance en recul (41 ans);
- un urbanisme et une voirie défectueux : 130 ravins principaux identifiés sur place; et
- insuffisance d'énergie électrique.

À *Mbuji-Mayi*, la richesse côtoie la pauvreté. Des particuliers, nationaux et étrangers, y brassent d'énormes sommes d'argent, mais les « fortunes » sont souvent dilapidées, car ni les négociants, ni même encore les rares creuseurs qui se sont enrichis, ne se soucient d'investir pour développer leur région. Ceux-ci appelés diversement (PDG, *preso*, *nvuandu*, *citanciste*, *mwamayi*) se spécialisent dans des pratiques ostentatoires qui se traduisent en voitures luxueuses, grosses motos, habits très coûteux et excentriques et fêtes et réceptions grandioses. Quelques indicateurs emblématiques de la richesse provenant du diamant sont visibles à *Mbuji-Mayi*. On érige des immeubles à travers toute la ville sans égard aux normes d'urbanisme, on y crée des écoles privées et on investit dans les sociétés du secteur semi-industriel.

Cette richesse privée contraste avec l'érosion et les ravins qui ravagent la ville, et l'absence d'une véritable planification urbaine sous forme de rues, d'eau courante et d'électricité. Les impacts positifs potentiels de l'industrie du diamant sont donc minimisés à partir du moment où l'argent généré par ce secteur n'est pas canalisé vers un développement durable, et à cause de l'absence d'une politique de développement global. Évidemment, l'instabilité et l'insécurité politiques du pays en général ne permettent pas non plus des investissements sûrs à long terme.

Taxes et droits versés au trésor par le secteur de diamant en RDC

(en millions de dollars US)

	Valeurs exportations	Droits de douanes	Contribution sur le chiffre d'affaires à l'exportation	Taxes provinciales	Taxes rémunératoires	Total taxes et droits
2002	395,9	4,8	0,8	2,9	4,0	12,5
2003	642,7	8,1	1,5	4	9	22,6
2004	727,5	9,6	1	3,8	9,3	23,7

Source : Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification du Congo

Le diamant, une ressource inépuisable ?

À tort ou à raison, les populations autochtones du Kasai Oriental pensent que le diamant, don de la nature et des dieux, est une ressource inépuisable et que le diamant sera toujours présent tant qu'existera la communion entre les ancêtres et les autochtones.

Le sentiment d'abondance qui prévaut se comprend mieux lorsqu'on considère que dans les années 50, le diamant se trouvait pratiquement à ciel ouvert à Mbuji-Mayi et ses environs. Après une forte pluie, on pouvait ramasser des grains dans les ruissellements. Et à moins d'un mètre de profondeur, on pouvait extraire les gros diamants. Par conséquent, l'autorité publique ne permettait de construire à Mbuji-Mayi que sous autorisation spéciale. Seule la Forminière (l'actuelle MIBA) a reçu l'autorisation.

Sans le préjudice que le sol et le sous-sol appartiennent à l'État, les populations locales ont toujours revendiqué la propriété du diamant. Ce que le nouveau code minier de 2002 leur reconnaît. L'État a été obligé de libéraliser le secteur pour des raisons d'ordre politique, économique et social. En 1979, les populations se soulevèrent contre les pouvoirs publics et voulurent creuser sans permission. On massacra les populations à *Katekalay*, ce qui suscita de vives tensions. Pour apaiser les esprits, l'autorité jugea bon de libéraliser le secteur d'exploitation artisanale. Sur le plan économique, l'État a voulu générer un revenu avec la libéralisation au regard des droits et taxes perçus. Quant aux raisons sociales, elles découlent du fait que l'autorité avait intérêt à occuper les Kasaïens. Par le fait de la libéralisation, l'État a poussé le peuple du Kasai, jugé envahisseur, à s'appropriier véritablement de son environnement et à se cantonner sur place.

Les exploitations ainsi libérées étaient principalement dans le bassin diamantifère du Kasai Oriental, sur une superficie d'environ 9 000 à 10 000 km², excepté les gîtes situés à Lusambo et Lodja dans le district septentrional du *Sankuru* et à *Lubefu* et *Tshofa* dans la Région Orientale de *Kabinda*. Aujourd'hui, le bassin diamantifère est concentré dans la région de *Mbuji-Mayi*, c'est-à-dire la ville de *Mbuji-Mayi* et le District de *Tshilenge*. Cette zone est quadrillée par un important réseau de cours d'eau dont les plus importants sont *Mbuji-Mayi* et *Sankuru* à l'Est, et *Lubi* à l'Ouest. La région de *Mbuji-Mayi* est considérée comme l'une des zones les plus riches en diamants de la RDC.

Les études faites par Broederlijk Delen, une ONG belge, avec le concours du GAAD révèlent qu'en 1992, les réserves exploitables industriellement pouvaient durer 80 ans. Ces perspectives doivent naturellement être revues à la baisse avec l'entrée en danse de la Sengamines.

En plus, les mineurs artisanaux se multiplient de jour en jour. Si hier le diamant était ramassé à ciel ouvert, aujourd'hui il faut creuser jusqu'à 10 ou 15 mètres de profondeur, puis aller jusqu'à 30 ou 40 mètres en galeries souterraines (dit *majimba*) pour trouver le diamant. Il faut même carrément sortir des périphéries de la ville autrefois gorgée des pierres et aller plus loin (entre 15 et 150 kilomètres) pour creuser, *Mbuji-Mayi* étant déjà presque entièrement « fouillée ».

L'après-diamant dans la ville de *Mbuji-Mayi* et ses environs sera dramatique. Cette ville profondément « déstructurée » par les exploitations risque un jour de s'effondrer à cause des galeries souterraines qui la rongent.

Une bonne frange des populations autochtones associe la présence du diamant à une bénédiction de Dieu ou de la nature. Il n'est pas étonnant de voir les creuseurs se livrer à certaines cérémonies coutumières avant le creusage pour solliciter le bon œil des ancêtres. On entre ici dans la dimension métaphysique des exploitations où l'autorité coutumière a une grande influence sur les mineurs qui lui attribuent le pouvoir de faire proliférer ou disparaître le diamant dans un site.

La recherche de Partenariat Afrique Canada à *Mbuji-Mayi* a permis de vérifier cette réalité sociologique sur le terrain. De plus en plus d'ailleurs, les pasteurs d'églises et autres hommes de Dieu sont sollicités par les creuseurs pour accroître les trouvailles.

C'est pourquoi, tout a été négligé au profit des exploitations: l'instruction, l'agriculture et l'élevage. La vie coûte énormément cher à *Mbuji-Mayi* par manque notamment des produits vivriers en quantité voulue, la population active étant plongée dans les mines. Avec environ 4 millions d'habitants, 80 pour 100 de la population ne vit que de la chaîne du diamant.

Dans ces conditions, l'après-diamant risque d'être un vrai cataclysme qui se traduirait par la disparition de la ville et de ses habitants.

Les enfants mineurs

La libéralisation du secteur artisanal de l'exploitation du diamant fut une porte ouverte à toute personne valide et capable de se lancer dans les mines. Il s'en est suivi une bousculade vers les mines diamantifères qui a été avant tout un phénomène social, amplifié par la pauvreté et l'absence d'autres alternatives économiques. Les enfants n'ont pas échappé à cette ruée vers le diamant. Ceux-ci commencent à travailler dans les mines dès le bas-âge, entre 9 et 16 ans, en violation de tous les règlements établis pour les protéger. Selon la constitution congolaise et la Convention des droits de l'enfant, on comprend par « enfant » tout mineur, garçon ou fille qui n'a pas encore atteint l'âge légal de 18 ans.

Ainsi, la problématique des enfants mineurs dans les mines de la RDC est étroitement liée à la situation socio-financière des congolais en général, et des populations rurales en particulier et n'est pas unique aux mines diamantifères. Cependant, les sites miniers sont entourés des populations généralement pauvres qui trouvent dans l'exploitation des mines une occupation saisonnière plus rentable que l'agriculture. Il s'ensuit que des familles entières (papa, maman et enfants) s'adonnent à cette activité très pénible.

Naturellement, les enfants sont une proie facile pour les exploitants véreux qui n'hésitent pas à les employer comme des bêtes de somme, souvent avec l'accord des parents. Les enfants mineurs ne fréquentent pas l'école et la plupart sont analphabètes (1 sur 5 sachant à peine lire ou écrire). La *Ligue congolaise des droits de l'Enfant* a fait une enquête en mars 2003, portant sur la fréquentation scolaire des enfants. Dans un groupe de 450 enfants interrogés :

- 48 pour 100 a déjà raté au moins une année scolaire par manque de soutien financier;
- les parents de 32 pour 100 sont incapables de payer régulièrement la scolarisation de leurs enfants; et
- 82 pour 100 ne fréquente pas de bibliothèque.

La conséquence logique de ce sombre tableau est que dans les milieux d'exploitation artisanale, les enfants non scolarisés se reportent systématiquement dans les mines. Main d'œuvre bon marché, les enfants sont soumis à des corvées, telle l'évacuation par brouette ou paniers de la terre extraite des puits et trous dans les sites. Ils sont parfois utilisés pour les plongées dans les petits trous ou excavations, encordés par une lanière qu'un mineur adulte tient à la surface. Ce travail est très dangereux à cause du risque d'éboulement des terres instables et parfois boueuses. Les enfants servent aussi au ravitaillement des mineurs en produits de première nécessité, les aliments en particulier. Ils doivent

parfois parcourir des kilomètres à pied entre les villages et les centres urbains de ravitaillement et les carrières. Ce qui les expose à des fatigues répétées, car dès leur arrivée, ils doivent préparer ces aliments pour les creuseurs.

Les enfants mineurs sont enfin moins rémunérés que leurs pairs les adultes. En fait, ces enfants sont parfois « commissionnés » par leurs propres parents ou autre souteneur qui traitent directement avec l'exploitant. Ceux-ci prélèvent à la source le salaire de l'enfant, et nul ne sait combien peut gagner l'enfant mineur dans ces conditions. Ceux qui travaillent pour leur propre compte ne sont pas non plus épargnés par « l'économie de casino ». Aussitôt rémunérés, ils retournent au village où tout est dilapidé dans les jours qui suivent. Ce qui les expose à un retour forcé aux puits.

Les enfants mineurs sont de deux catégories : les permanents qui sont embauchés toute la saison, et ceux qui ne viennent que parfois et sont embauchés à la tâche. Ces derniers sont parfois scolarisés, et complètent leurs bourses pendant les trêves ou vacances en travaillant dans les mines. Certains ne reviennent jamais à la vie scolaire.

Les enfants mineurs sont aussi les plus frappés par les maladies courantes des carrières, tels le paludisme et la trypanosomiase ou maladie du sommeil. L'on comprend que leur résistance est plus éprouvée que celle des adultes; sur 10 cas de maladies dans les mines, sept frappent des enfants mineurs, tout sexe confondu. Particulièrement, les enfants mineurs filles sont exposées à un autre danger caractéristique; l'exploitation sexuelle. Les jeunes filles sont parfois abusées. Cette situation expose les jeunes filles à la contamination du VIH/SIDA, qui se propage dans de tels milieux.

Les ONG et les critiques locaux ont demandé qu'on remédie à la situation de façon urgente en appliquant plus rigoureusement les règles de protections des enfants émises par le Ministère du Travail et de l'Éducation et en créant une commission interministérielle visant à régler les conditions de travail dans les mines. Les autorités coutumières et politico-administratives devraient avoir le pouvoir d'interdire l'embauche d'enfants; des sanctions devraient être imposées à ceux qui ne respectent pas cette interdiction. Le SAESSCAM devra ajouter un plan de surveillance des sites dans le cadre de sa mission d'encadrement des artisans mineurs. Une force de police spéciale devrait être mise en place pour sillonner les mines et les carrières afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'abus sur les enfants.

Les compagnies minières devraient être obligées d'accroître leur contribution à l'éducation dans les zones minières. Si l'on ne pose pas d'actions plus importantes et plus drastiques, l'abus sur les enfants dans le secteur minier va continuer.

Le secteur industriel et semi-industriel de diamants

La production du secteur industriel du diamant a atteint presque 7,9 millions de carats et 110,8 millions de dollars US en 2004, contre presque 8 millions de carats et 118,6 millions de dollars en 2003. Elle a donc subi une diminution d'un pour cent en volume et de sept pour cent en valeur. Le secteur des mines industrielles compte trois sociétés dont une, Sengamines, qui éprouve de sérieuses difficultés. La société d'économie mixte, MIBA, dont l'État détient 80 pour 100 (le restant appartient à la société belge, Sibeka) produit le gros du volume de diamant : presque 92 pour 100 de la production du secteur industriel en 2004 lui correspond. Ses exportations lui ont rapporté un revenu de 97,6 millions de dollars. Sengamines a produit 7,8 pour 100 du volume du secteur industriel et une nouvelle société, la KDC, moins d'un pour cent des diamants du secteur.

La valeur des diamants produits pas la MIBA oscille entre 13 et 14 dollars le carat parce que la majeure partie de sa production est de qualité industrielle. La Sengamines a exporté des diamants valant en moyenne 19 dollars le carat et la nouvelle société a obtenu en moyenne 114,30 dollars le carat.

En 2004, la production annuelle de la MIBA a augmenté de cinq pour cent en volume, contre l'année précédente, alors qu'en 2003 elle fit un saut de 27 pour 100. En outre, la valeur de sa production en 2004 est tombée de presque 5 pour 100. Ce glissement correspond à la chute de la valeur moyenne du diamant de la société qui a baissé de 14,90 dollars le carat en 2003 à 13,48 dollars en 2004.

La production de la société se situe toujours en dessous de son seuil de rentabilité que le Président administrateur délégué, Gustave Luabeya, a situé entre 7,5 millions et 8 millions de carats. D'aucuns ont mis en cause l'avenir même de la société lorsqu'elle fut dépouillée d'une grande partie de sa concession minière par le gouvernement, au profit de la Sengamines. Cependant, ayant obtenu un financement de 15 millions de dollars en 2003, grâce à un accord de commercialisation avec Emaxon Finance International, la société a réalisé des investissements en équipements lourds. Elle a acquis des nouveaux équipements qui devraient accroître la capacité de traitement du diamant et une machine d'excavation qui permettrait de trouver dans les marécages des diamants de

Production industrielle en 2004 par compagnie et par mois

	MIBA		Sengamines		KDC	
	Carats	\$US	Carats	\$US	Carats	\$US
Janvier	634 077	8 523 339				
Février	652 303	8 595 561	82 031	1 479 853		
Mars	634 288	8 324 086	42 620	975 308		
Avril	649 518	8 584 550	52 823	839 517	2 923	298 011
Mai	606 529	8 188 110	38 528	659 502		
Juin	624 825	8 501 672	57 201	1 128 540	1 534	81 580
Juillet	581 394	7 992 031	65 130	1 389 674		
Août	632 086	9 172 732	107 265	2 155 925	481	57 675
Septembre	562 150	7 916 230			2 263	475 026
Octobre	622 769	8 153 420			1 236	144 074
Novembre	500 240	6 513 588	172 461	3 188 054	2 752	251 749
Decembre	538 242	7 129 123			1 219	110 122
Total 2004	7 238 421	97 594 442	618 059	11 816 373	12 408	1 418 237
Pourcentage des exportations totales de diamants	92 %	88 %	7.8 %	11 %	moins de 1 %	1 %
Valeur moyenne (\$ US/Carat)	13,48		19,12		114,30	

Source : Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification du Congo

Sengamines : de mal en pire

En mars 2005, la Sengamines a dû cesser ses activités d'exploitation. Les 1 200 employés de la société minière ont reçu une note les informant qu'il y avait rupture de stock de carburant et que l'entreprise n'était plus rentable. En octobre 2005, la Sengamines n'avait pas déclaré faillite, mais elle comptait déjà plusieurs mois d'inactivité et de non paiement à son personnel.

L'avenir s'annonçait pourtant prometteur en mai 2004 alors que l'actionnaire principal de la société, Oryx Natural Resources (ONR) indiquait ses intentions d'investir 22 millions de dollars US dans la compagnie et s'engageait à élever la production à 400 000 carats par mois. Le nouveau financement était due à une restructuration du capital de l'ONR: l'Omanais Issa Al Kawari, par l'entremise de son entreprise, la Africa Mining Management Company (AMMCO), assumait le contrôle de la ONR. L'entreprise achevait sa première étape de développement et entamait la deuxième qui allait faire d'elle un important producteur de diamant.

Sengamines a à peine vu le jour en 2000; sa production a débuté au milieu de 2001. C'est un secret de polichinelle que la concession, qui a été arrachée au patrimoine de la MIBA, constituait un paiement de la part du gouvernement de Laurent Kabila au Zimbabwe qui envoya ses troupes à la RDC pour combattre les rebelles soutenus par le Rwanda et l'Ouganda. Les supputations sur l'actionnariat de la société minière, à ses débuts, varient. Cependant, il suffit de dire que des hommes forts du Zimbabwe, par l'entremise de la Operation Sovereign Legitimacy (Osleg) et l'État congolais, ont voulu s'associer avec un expert en exploitation minière, qu'ils ont trouvé chez Al Shanfari, investisseur omanais, expert en mine et principal actionnaire de l'ONR.

Après une tentative échouée en juin 2000, de la part de l'ONR, d'acquérir Petra Diamonds, l'actionnariat de Sengamines a été modifié. L'acquisition de Petra, qui est inscrite à la bourse de Londres, a dérapé surtout à cause des liens controversés de ONR avec le gouvernement du Zimbabwe et les allégations que la société minière aurait trempé dans les diamants de guerre. La restructuration qui s'ensuit élimine les Zimbabwéens parmi les détenteurs d'actions de Sengamines et redistribue les titres dans les proportions suivantes : ONR (49 pour 100), Compagnie d'import/export (Comiex) du régime de l'ancien président Laurent Kabila (33,8 pour 100), MIBA (16 pour 100) et quelques investisseurs (1,2 pour 100).

Trois ans plus tard, une nouvelle restructuration établit l'actionnariat en vigueur jusqu'à ce jour. La Comiex est dissoute, suite aux admonestations de la Banque mondiale de privatiser; l'ONR vient à détenir 80 pour 100 de la Sengamines; et la MIBA se retrouve avec la bonne part du restant.

Ces fréquents chambardements sont probablement la raison pour laquelle les actionnaires de la Sengamines, ont de la peine à intéresser d'autres sociétés minières à prendre la relève. Geoffrey White, directeur général de la AMMCO, affirmait au *Financial Gazette* du Zimbabwe en février 2005, qu'Oryx n'avait pas effectué de paiement aux intérêts zimbabwéens lorsque ceux-ci se sont retirés.

Il y a toujours eu un problème de transparence dans les statistiques de la société minière et le flou autour de sa production engendre plusieurs supputations quant à la franchise de ses exportations. Les soupçons se sont avérés justes en décembre 2004, quand la saisie, par la CEEC, d'un colis de 172 carats de diamants de la Sengamines a été rapportée dans la presse. La valeur déclarée du colis, de 1,8 millions de dollars US, était représentait réévalué par la CEEC à 3,2 millions. En outre, la Sengamines aurait tenté de vendre le colis de diamants au comptoir agréé Stone, alors que le code minier l'oblige d'exporter elle-même ses diamants et de payer au trésor public les taxes plus élevées qui lui correspondent en tant qu'exploitant industriel.

L'entreprise qui débuta comme une affaire de deux présidents (Laurent Kabila du RDC et Robert Mugabe du Zimbabwe) aurait toujours été caractérisée par sa mauvaise gestion. D'aucuns présument que les difficultés de transport de carburants et d'équipements par le chemin de fer, citées comme la raison officielle des problèmes de la compagnie, n'étaient peut-être qu'un prétexte. Selon certaines rumeurs, ce serait Al Kawari, fournisseur principal de carburant de la Sengamines, qui aurait refusé de livrer le combustible à sa propre compagnie. Certains allèguent que brouillé avec ses partenaires, il se serait décidé à revendre ses parts majoritaires dans l'ONR et aurait de la difficulté à trouver preneurs.

En mars 2005, on a demandé à la MIBA de récupérer la gestion de la Sengamines, payer les arriérés du personnel et supporter les charges d'exploitation pour une durée de six mois.

La production de la Sengamines

	Carats	Valeur en millions de \$ US
2001	161 515	2
2002	432 122	3,5
2003	1 094 487	16
2004	618 059	11,8

Source : Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification du Congo

meilleure qualité. Bien que l'amélioration chez la MIBA ne soit toujours pas suffisante pour sortir la société de son trou, les nouveaux investissements laissent espérer un meilleur rendement en 2005. La société emploie 6 000 personnes qui dépendent de cet éventuel renouveau.

Chez Sengamines, une toute autre histoire se dessine. Les augmentations de production qui avaient été prévues en 2003 pour l'année suivante ne se sont pas manifestées. Bien au contraire, la société a vu en 2004 le volume de ses exportations se réduire à la moitié du celui de l'année précédente. De plus, les statistiques du CEEC indiquaient une production nulle pour les mois de janvier, septembre, octobre et décembre. Ces chiffres ne sont que les précurseurs des difficultés qui se sont multipliées en 2005 et qui ont obligé à l'entreprise suspendre sa production. Ces problèmes, dues à une mauvaise gestion, seraient sans doute liés aux conditions obscures dans lesquelles la société a vu le jour il y a cinq ans (voir l'encadré *Sengamines: de Mal en Pire*).

En 2004, une nouvelle société, la KDC, apparaît dans le rapport annuel du CEEC. Les activités d'exploitation du KDC ont commencé en avril 2004 et la société a produit 12 408 carats pendant l'année, évalués à 1,4 millions de dollars. La valeur moyenne est de 114,30 dollars par carat. Il existe peu d'information sur le KDC. Dans le Guide de l'investisseur du Ministère des mines et hydrocarbures, publié en juin 2003, le KDC figure en tant que société privée qui exploite dans le Kasai-Occidental et dont le siège social se situe à Kinshasa, Gombe. Telle est la pauvreté de l'information portant sur cette société, sur laquelle un doute plane quant à la signification du sigle. Dans le Guide de l'investisseur, il s'agit de la Kabongo Development Company; ailleurs, le sigle signifie Kasai Diamond Company.

Le nombre d'entreprises semi-industrielles serait inférieur à 20 selon les fonctionnaires de l'État. Ces sociétés jouissent d'une certaine capacité de production mécanisée car elles possèdent des barges, des dragues et de l'équipement de terrassement. Toutefois, elles vendent leurs diamants aux comptoirs. Leurs exportations sont donc confondues avec celles de la production artisanale.

La production artisanale

Les trois quarts des exportations officielles de diamants en 2004, mesurés en carats, provenaient du secteur artisanal, c'est-à-dire aux centaines de milliers de mineurs, ou « creuseurs », qui exploitent manuellement les réserves de diamants alluviaux. Les exportations de ce secteur ont atteint 22 millions de carats en 2004, et ont été évaluées à 616 millions de dollars US, contre 19 millions de carats en 2003, d'une valeur de 524 millions de dollars. Ces chiffres traduisent une croissance de 15 pour 100 en volume et 18 pour 100 en valeur et un important dynamisme au sein du secteur.

Certains développements au cours de 2004 expliquent cette croissance. D'une part, il y a eu l'expulsion de la République du Congo (Brazzaville) du Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK). Ce pays qui n'a à toutes fins utiles aucune production de diamants, en exportait d'importantes quantités; qui provenaient en grande partie de la RDC. En effet, le lendemain de l'exclusion de Brazzaville du SCPK, en juin 2004, la RDC a enregistré un record d'exportations de diamant, avec plus de 72 millions de dollars exportés par les comptoirs dans le seul mois de juillet 2004. La tendance à la hausse s'est maintenue jusqu'en décembre.

D'autre part, il y a eu une légère augmentation dans le nombre de mineurs artisans. On estime dans le Rapport annuel 2004 du SAESSCAM que les creuseurs qui étaient 700 000 en 2003 sont maintenant 708 000. Cette augmentation du nombre de creuseurs s'est produite au moment des expulsions des mineurs artisans congolais de l'Angola. Plusieurs de ces expulsés se sont reconvertis en creuseurs en RDC, surtout dans les sites frontaliers de l'Angola comme Kahemba et Tembo.

Il faut remarquer cependant que la production réelle des mineurs artisans n'est pas connue avec certitude. Les statistiques correspondent aux diamants que les exportateurs autorisés, c'est-à-dire les comptoirs, ont canalisés officiellement. La grande majorité de ces diamants proviennent des creuseurs, étant donné que le code minier les oblige à vendre leur minerai aux comptoirs, soit directement, soit en passant par des intermédiaires (négociants). Les sociétés industrielles exportent leur diamant directement. Il est entendu cependant que le désordre dans lequel se réalise l'exploitation laisse la porte ouverte à toutes sortes de comportements frauduleux. Les statistiques officielles ne

peuvent pas tenir compte des diamants de l'Angola introduits au pays en contrebande, par exemple, ou de la production industrielle vendue illégalement à un comptoir.

Nul ne conteste cependant le rôle prépondérant de la production artisanale dans la génération de recettes en devises et de recettes fiscales. De fait, le secteur occupe un rôle de premier plan dans l'économie nationale depuis la chute de la production de la MIBA.

Il est donc curieux de constater que le secteur ait été abandonné à son propre sort, alors que

des investissements importants ont été déployés par exemple en faveur de la MIBA et d'autres entreprises congolaises. L'artisanat minier n'a bénéficié d'aucun apport d'investissement public et d'aucun encadrement conséquent de la part de l'État congolais jusqu'en 1999 et ce n'est qu'en mars 2003 que l'autorité publique a créé le SAESSCAM pour encadrer de façon efficace la gestion des ressources issues des exploitations artisanales. (Voir l'encadré sur le SAESSCAM).



Équipe de plongeurs sur la rivière Tshikapa

Situation comparée des exportations de la production artisanale

	Carats	Valeur \$US	Valeur moyenne \$US/Carat
2001	11 842 914	202 975 456	17,14
2002	16 174 451	320 730 411	19,83
2003	19 141 474	524 120 836	27,38
2004	22 119 173	616 657 355	27,88

Source : Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification du Congo

Exportations par comptoirs, 2004

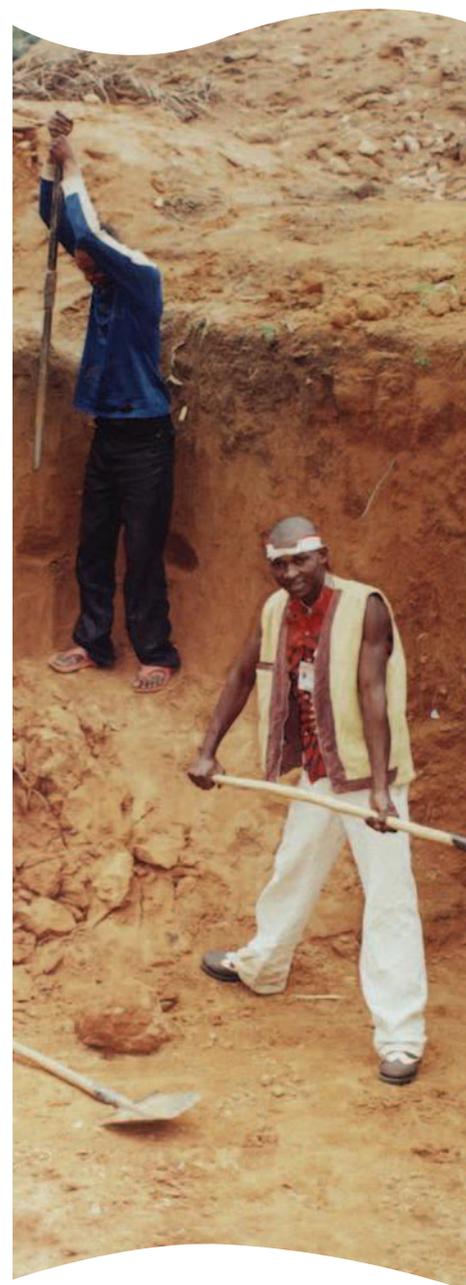
	Carats	Valeur \$US	Valeur moyenne \$US/Carat
Abner Congo	226 978	7 433 462	32,75
Adex	533 735	20 764 633	38,90
Ashley	695 506	89 231 583	128,30
Fitos Congo	15 165	617 013	40,69
IDI Congo	2 658	833 345	313,56
Congo Diam	2 321 842	141 029 532	60,74
Kasai Wa Bal.	3 165 854	50 757 118	16,03
Margaux	1 517 466	67 939 970	44,77
Min-Trad	2 763	226 472	81,96
Millennium	6 790 666	107 794 385	15,87
Primogem	4 581 626	87 378 781	19,07
White Gem's	106 633	4 097 006	38,42
Socico	28 546	1 108 863	38,84
Tofen	265	82 242	310,05
Stone	2 129 470	37 362 950	17,55
Total	22 119 173	616 657 355	27,88

Source : Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification du Congo

Exportations par antenne, 2004

	Carats	Valeur \$ US
Kinshasa	6 416 725	345 910 202
Isiro	384	58 994
Kahemba	12 420	2 375 449
Mbuji-Mayi	14 364 126	166 701 616
Kisangani	102 974	8 899 554
Tshikapa	1 088 201	80 433 147
Tembo	134 343	12 278 394
Total	22 119 173	616 657 356

Source : Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification du Congo



Des creuseurs dans un puits à ciel ouvert appelé « 4 x 4 »

Le SAESSCAM (Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining) et l'encadrement des mineurs artisans

Si les recettes en devises de la RDC proviennent essentiellement des exportations du diamant des mineurs artisans, il devrait y avoir pour corollaire un développement socio-économique dans les zones où s'exercent ces exploitations minières, surtout dans les secteurs artisanaux et de la petite mine. Il s'avère malheureusement que malgré les millions de dollars brassés dans ces secteurs, les creuseurs travaillent dans des conditions déplorables et leurs communautés ne bénéficient aucunement de l'activité économique qui se déroule dans leur sein. De toute évidence, le secteur de production artisanale du diamant a besoin d'une organisation qui permette d'améliorer la situation. Le SAESSCAM, créé en 2003, a pour objectif principal d'encadrer techniquement et financièrement les exploitants du secteur de la petite mine et juguler la fraude minière en canalisant les productions dans le circuit officiel de commercialisation.

Les creuseurs, qui seraient du nombre de 708 000 selon le SAESSCAM (d'aucuns estiment qu'il y en aurait jusqu'à 1 million), travaillent dans des conditions inhumaines, que nous pouvons regrouper globalement en quelques points que voici :

- Exploitations non sécuritaires (cas des éboulements et problèmes environnementaux);
- Manque de technologie entraînant l'usage (parfois excessif) des efforts musculaires qui se traduit par des faibles rendements ;
- Absence totale d'encadrement technique et organisationnel chez les exploitants artisanaux;
- Gestion managériale inexistante.

Ces problèmes n'ont fait qu'augmenter la fraude, l'évasion fiscale et la sous-évaluation ce qui a entraîné une baisse importante des revenus de l'état. La fraude est présente à tous les niveaux, depuis le pauvre creuseur jusqu'au CEEC, en passant par les comptoirs agréés ou non agréés. Elle est parfois même soutenue par le personnel rémunéré par l'État pour renflouer les caisses du trésor. L'absence d'encadrement a conduit à une attitude de « laisser aller » dans les mines, sans parler des préjudices causés notamment à l'enseignement, à la santé, à l'hygiène, à l'environnement, à la stabilité des familles et à l'autorité des chefs coutumiers, d'où la recrudescence de la criminalité.

Le SAESSCAM est arrivé au moment opportun pour enrayer cette dégradation sectorielle. Il a créé deux pôles d'orientation soient : la Coordination du développement intégré et la Coordination technique. Depuis sa création, le SAESSCAM a réalisé quelques efforts d'encadrement des exploitants, dont notamment :

- L'organisation de séances de formation aux mineurs, relatives aux normes et procédures de sécurité, donnée gratuitement dans les sites d'extraction par des moniteurs du SAESSCAM;
- La mise à la disposition de petites entreprises d'informations utiles sur les mécanismes administratifs à l'endroit du personnel étranger;
- La fourniture de nouveaux outils (motopompes, pioches, pelles, haches et bottes, entre autres) aux mineurs pour un meilleur rendement;
- L'enregistrement des mineurs artisanaux et à petite échelle dans les zones pilotes à *Tshikapa, Mbuji-Mayi* et *Lubumbashi* en vue de l'octroi des permis d'exploitation.

À ses débuts, le SAESSCAM procédait directement à la rétrocession aux communautés locales de 20 pour 100 du produit de vente de chaque colis de diamant. Les réalisations faites sur terrain s'étant relevées très devenir une priorité politique. Le gouvernement devra encourager la mise sur pied de coopératives minières structurées, ainsi que les investissements qui permettraient de créer des opportunités d'emploi dans le secteur minier. Le SAESSCAM a besoin de formation managériale, de plus les mineurs ont besoin d'assistance technique ainsi que de formation dans plusieurs domaines tels la gestion minière, la sécurité et la protection de l'environnement.

Néanmoins, à l'heure actuelle, le progrès fait chez les mineurs artisans et dans leurs communautés demeure encore insignifiant. Les concernés sur le terrain n'ont encore pas vue de résultats provenant des efforts de SAESSCAM, surtout dans Mbuji-Mayi où il y a à peine un bureau de représentation. Il importe de mettre en place certaines stratégies permettant d'intégrer progressivement les petites exploitations minières au secteur formel. Pour y parvenir, le secteur minier artisanal doit devenir une priorité politique. Le gouvernement devra encourager la mise sur pied de coopératives minières structurées, ainsi que les investissements qui permettraient de créer des opportunités d'emploi dans le secteur minier. Le SAESSCAM a besoin de formation managériale, de plus les mineurs ont besoin d'assistance technique ainsi que de formation dans plusieurs domaines tels la gestion minière, la sécurité et la protection de l'environnement.

Toutefois, ces objectifs ne pourront être atteints sans une volonté politique de la part des dirigeants, ni sans un investissement financier substantiel dans le SAESSCAM. Son financement actuel, le prélèvement sur l'octroi de permis d'exploitation, ne suffit guère. Le SAESSCAM représente un potentiel considérable qui mérite l'attention des bailleurs de fonds. Avec une bonne gestion et un support adéquat, ce service pourrait se convertir en un véritable outil de changement économique pour les creuseurs permettant ainsi au diamant de contribuer au développement de la RDC.

Le Processus de Kimberley en Œuvre

Ayant pris part aux négociations qui ont abouti à la création du Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK), la RDC est membre du SCPK depuis la mise en vigueur du Système.

Étant donné la complexité de son industrie diamantaire de production principalement artisanale, de la grandeur du pays et d'une production alluviale étendue sur plusieurs provinces, la mise en œuvre des systèmes de contrôle prescrit par le SCPK est un défi considérable pour la RDC. La RDC a historiquement toujours été victime de trafic illicite de diamants; dans un passé plus récent, elle a été victime des diamants de guerre et continue toujours à être menacé par ce fléau.

Selon l'estimation des experts, la RDC produit par année près d'un milliard de dollars de diamants bruts en valeur d'exportation. En 2004, le chiffre officiel d'exportation de diamants s'élevait à 727 millions de dollars. La différence de 300 millions de dollars entre l'estimation et le chiffre officiel soulève des questionnements. L'absence de transparence dans le système fiscal et la faiblesse du système de contrôles font que

cette fuite significative de revenus est difficile à retracer; la contrebande et l'appropriation illégale restent de toute évidence les principales causes de cette évasion. Néanmoins, grâce au Processus de Kimberley (PK), la RDC enregistre des augmentations de la valeur de ses exportations officielles par rapport aux années précédentes. Ces augmentations progressives donnent espoir à un pays tourmenté par le vol, la corruption, la mauvaise gestion et la guerre.

La République du Congo, aussi connue comme Congo-Brazzaville, a reçu une mission du Processus de Kimberley vers la fin mai, début juin 2004. Suite à cette mission, n'ayant pas pu justifier l'énorme différence entre la valeur de sa production annuelle estimée à 50 000 carats et la valeur de son exportation de 5.2 millions de carats rapportée pour l'an 2003, elle fut exclu du Processus de Kimberley en juillet 2004. Suite à l'exclusion de son voisin frontalier du PK, la RDC a immédiatement enregistré dans le même mois une hausse de 30 pour cent des exportations nationales de diamant brut.

Une visite d'évaluation a aussi été effectuée

en RDC en octobre 2004. Lors de cette visite, un certain nombre de faiblesses ont été identifiées dans l'application du Processus de Kimberley. Des recommandations ont été faites pour permettre l'amélioration et le renforcement du SCPK.

La mise en œuvre du Processus de Kimberley en RDC est attentivement suivie par la société civile. Le *Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire* (CENADEP) et son réseau national, *Réseau Ressources Naturelles*, s'intéressent particulièrement à l'exploitation des ressources naturelles et à la sécurité humaine dans l'économie de l'extraction. Par sa participation active aux plénières du PK, le CENADEP a bien intégré les exigences de ce mécanisme de certification. L'ONG joue un rôle important dans le partage d'information avec les autres organisations congolaises oeuvrant dans le même domaine ainsi que dans le plaidoyer pour le changement des politiques ayant trait à l'exploitation des ressources naturelles.



Endroit de tamisage, à Milombe à environ 25 kilomètres de Tshikapa, où plus de 70 % de tamiseurs sont des enfants dont l'âge varie entre 10 et 16 ans.

Cette *Revue Annuelle* est co-publiée par *Partenariat Afrique Canada* et le *Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire*. Les deux organisations remercient les nombreuses personnes qui ont permis la réalisation de cette *Revue Annuelle* en accordant des rencontres et en fournissant des informations: le Ministère des Mines et ses départements, Cadastre Minier, SAESSCAM, Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM); et le Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification (CEEC). Nous remercions les nombreux artisans et creuseurs qui resteront anonymes dans cette publication.

Le projet sur les Diamants et la Sécurité Humaine de *Partenariat Afrique Canada* est appuyé par l'Agence canadienne de développement international, Department for International Development de Grande-Bretagne, Développement et la Paix, le Centre de recherches pour le développement international, Affaires étrangères Canada, Development Cooperation Ireland, le Fonds pour la justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile et plusieurs autres organismes.

Vous trouverez de l'information supplémentaire sur le site suivant :

Partenariat Afrique Canada
www.pacweb.org

Contactez PAC à : info@pacweb.org et
CENADEP à : cenadep@yahoo.fr

Crédits photos & droits d'auteur : CENADEP

Also available in English